

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
MAIRIE DE SAINT MARS LA REORTHE**

L'an deux mille vingt-trois, le six mars à vingt heures, le conseil municipal de la commune de **SAINT MARS LA REORTHE**, légalement convoqué le 28 février 2023 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrice BERTRAND, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : Patrice BERTRAND, Laydie PASQUIER, Eric RETAILLEAU, Charlotte DE VILLIERS, Sylvie BOUDAUD, Sylvie CAILLAUD, Claude GELOT, Laurence MICHOT, Vincent MICHEL, Jean-Jacques MOURGOTTE, Geoffrey PUAUD, Cyril RAUTURIER, Virginie TALON.

Conseillers absents excusés : Alexandra FONTENEAU, Henri RETAILLEAU

Secrétaire de séance : Laurence MICHOT

23-23-11 VOTE D'UNE SUBVENTION A FAMILLES RURALES CENTRE PERISCOLAIRE « LA RÉCRÉ » pour 2023

L'association Familles Rurales dont le siège est à ST MARS LA REORTHE, sollicite auprès de la commune de SAINT MARS LA REORTHE, une aide financière pour son service d'accueil et de loisirs « la Récré ».

A l'appui de cette demande, l'association a adressé un dossier à M. le Maire, qui comporte le bilan de l'année 2022 et le budget prévisionnel 2023.

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider.

Le Maire propose au conseil municipal :

- d'accorder à l'association Familles Rurales une subvention de 23 000 euros pour le centre périscolaire et accueil de loisirs « La Récré » pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Décide de verser une subvention de 23 000 € à Familles Rurales pour le centre périscolaire et accueil de loisirs « La Récré » pour l'année 2023.
- Décide le versement mensuel de la subvention.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Maire
Patrice BERTRAND